

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/15156  
2 juin 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL



Espagne et Panama, projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 502 (1982) et 505 (1982) et la nécessité de les appliquer dans leur intégralité,

1. Demande aux parties au conflit d'instituer un cessez-le-feu immédiat dans la région des îles Malvinas (Falkland);
2. Autorise le Secrétaire général à utiliser les moyens qu'il juge nécessaires pour vérifier le cessez-le-feu;
3. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la présente résolution dans un délai ne dépassant pas 72 heures.